

Votation fédérale du 9 février 2014

**Un NON pour une unité de tous
les salarié·e·s et pour de
véritables droits démocratiques,
sociaux et syndicaux pour tous**

Dossier n° 3 • janvier 2014

**A propos de l'initiative de l'Union
démocratique du centre (UDC)
«Contre l'immigration de masse»:
haine, peur, soumission.**

La breche

*Ce texte est issu d'un exposé de **Dario Lopreno**, membre du Syndicat des services publics (SSP) à Genève.*

L'initiative

L'initiative de l'Union démocratique du centre (UDC) *Contre l'immigration de masse* [1] a été lancée en février 2012. Elle a été déposée 9 mois plus tard avec 136'000 signatures, bien avant le terme légal nécessaire de 18 mois. La moitié des signatures proviennent des cantons d'Argovie, Berne, St-Gall et Zurich (44% de la population du pays), alors que 16% d'entre elles a été réuni dans les cantons francophones (25% de la population du pays) [2]. Le 9 février 2014, elle sera soumise au vote populaire.

Le comité d'initiative, à l'exception du conseiller national Quadri Lorenzo de la Lega dei Ticinesi, est composé de membres de l'UDC [3].

L'initiative porte sur les cinq points suivants:

1° La Suisse gère de manière autonome l'immigration des étrangers.

2° Le nombre des autorisations délivrées pour le séjour des étrangers en Suisse est limité par des plafonds et des contingents annuels. Cela concerne toutes les autorisations délivrées sur la base du droit des étrangers: les frontaliers, les admissions provisoires, les permis humanitaires, les requérants d'asile et les réfugiés. Le droit au séjour durable, au regroupement familial, aux prestations sociales peut être limité.

3° Les plafonds et les contingents annuels pour les étrangers exerçant une activité lucrative doivent être fixés en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et selon le principe de la préférence nationale. Les critères déterminants pour l'octroi d'autorisations de séjour sont: la demande d'un employeur, la capacité d'intégration ainsi qu'une source de revenus suffisante et autonome.

4° Aucun traité international contraire à ces principes ne peut être conclu; les traités internationaux contraires existants doivent être renégociés et adaptés dans un délai de 3 ans.

5° Si les lois d'application relatives à l'initiative ne sont pas entrées en vigueur au cours de cette échéance, le Conseil fédéral édicte provisoirement des ordonnances.

L'initiative émane de l'UDC (Union démocratique du centre), nom adopté en 1971, à l'occasion du regroupement à l'échelle nationale. C'est parti gouvernemental – qui est membre du Conseil fédéral depuis 1929, sous d'autres appellations. Il s'agit du second parti suisse en termes d'adhérents officiels (environ 100'000) [4], le premier parti suisse en termes de sièges gagnés lors des dernières

élections fédérales de 2011: 54 conseillers nationaux, soit 27%; mais il ne dispose que de 5 conseillers aux États (chambre représentant les cantons), soit 11% [5]. C'est apparemment le parti qui, bien qu'étant l'expression institutionnelle de secteurs importants du bloc dominant helvétique, draine le plus de sympathies et de voix auprès des couches populaires du pays si on le compare aux autres partis, PSS (Parti socialiste suisse) compris. Ce poids populaire est encore plus important si l'on tient compte de l'*Association pour une Suisse indépendante et neutre* (ASIN), qui compterait quelque 40'000 membres selon l'association elle-même [6]. Il n'est toutefois pas possible de connaître la part des membres de l'ASIN qui est aussi membre de l'UDC. L'ASIN ne peut pas être totalement assimilée à l'UDC, mais elle lui est indéniablement proche. Soulignons ici que le conseiller national UDC Pirmin Schwander (Schwytz) est président de l'ASIN, que les conseillers nationaux UDC Luzi Stamm (Argovie, aussi vice-président de l'UDC), Lukas Reimann (Saint-Gall) en sont vice-présidents et que les conseillers nationaux Oskar Freysinger (Valais, conseiller d'État), Christoph Mörgeli (Zurich) et Thomas Fuchs (Berne) font partie de sa direction nationale. Celle-ci comporte également les personnalités suivantes: Mauro Damiani (Tessin), Jean-Dominique Cipolla (Valais, direction du parti cantonal), Kevin Grangier (Fribourg, direction du parti de la ville), Marc Studer (Genève, président du *Le lobby des citoyens*, organisation proche de l'UDC active dans le domaine de la «défense de la place financière suisse»), Hans Etter (Berne, très proche de l'UDC). Il y a ainsi 11 membres de l'UDC sur les 16 que compte la direction nationale de l'ASIN [7].

L'initiative *Contre l'immigration de masse* est évidemment rejetée par les autorités fédérales [8]. L'Assemblée fédérale appelle à refuser l'initiative. Au Conseil national, seuls les députés du groupe UDC ont voté en sa faveur, à deux exceptions près, tandis que le seul député du MCG (Mouvement citoyen genevois), Mauro Poggia, s'est abstenu. Au Conseil des États, seul le groupe UDC, l'indépendant et entrepreneur Thomas Minder (connu pour son initiative «contre les rémunérations abusives») a voté en faveur de l'initiative [9]. Les autres partis de la droite [10] et les associations patronales [11], le PSS [12] et les syndicats – empêtrés dans des contradictions majeures [13] – rejettent également l'initiative. La principale fâtière syndicale, l'Union syndicale suisse (USS), œuvre à la fois contre l'initiative de l'UDC et pour limiter les contingents de travailleurs

étrangers extra-communautaires, sans apparemment s'incommoder de la contradiction [14]. Pour ce qui est du Parti socialiste, il propose «une politique migratoire du travail qui donne les mêmes chances à tous les types de travailleurs et qui combat la migration de classe» (sic), de «protéger et renforcer le droit d'asile», de «préserver la sauvegarde des droits humains, en particulier la dignité humaine, le non-refoulement» [15]. Alors qu'au Conseil fédéral ce même parti, par l'action de la cheffe du Département fédéral de justice et police Simonetta Sommaruga, parachève l'entreprise de destruction du droit d'asile et gère la légalisation d'un nombre plus réduit de «sans-papiers». En parallèle, dans les exécutifs cantonaux, le PSS participe à la politique d'expulsion des sans-papiers et des requérants d'asile déboutés, ainsi qu'à la pratique de l'aide d'urgence pour les déboutés et les non-entrées en matière (NEM), les contraignant à des conditions de vie indignes et inhumaines. Ces pratiques et la confusion des prises de position produisent un flou à gauche qui profite aux partis de droite et avant tout à l'UDC.

L'enjeu réel de cette votation n'est pas l'initiative elle-même, mais bel et bien le prochain vote référendaire contre l'adhésion de la Croatie à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), c'est-à-dire le prochain vote pour ou contre l'ALCP. C'est d'ailleurs sur cette base que le PSS, notamment par la voix de son président Christian Levrat, ou de la revue online *Domaine public*, proche du PSS, suivant en cela le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) [16], met en avant ce qu'il considère comme «le vrai contre-projet» [17] à l'initiative *Contre l'immigration de masse...* En d'autres termes: les mesures liées à l'extension de l'ALCP à la Croatie.

Ici l'enjeu n'est évidemment pas la Croatie, pays de 4 millions d'habitants sur les 506 millions que compte l'Union européenne à 28 Etats membres (soit moins de 1% de la population), qui a un volume d'échanges minime avec la Suisse (autour de 300 millions de francs en 2012, dont les 2/3 consistent en exportations de la Suisse) [18]. L'enjeu est le maintien de l'ALCP, le Seco défendant l'ALCP étendu à la Croatie comme une poursuite de sa politique économique exigeant une intégration libre-échangiste avec l'UE et comme un levier favorable au dumping social et salarial, cela dans la mesure où n'existent ni droits syndicaux réels, ni présence syndicale effective sur les lieux de travail et cela dans un contexte marqué par un fort chômage à l'échelle de l'UE. Par contre, le PSS et l'USS le

défendent à partir d'une conception similaire au camp bourgeois pour ce qui a trait au «développement de l'économie», tout en mettant en garde, au plan verbal, contre «le dumping salarial», de plus en plus empiriquement constaté. Les allusions à la «lutte contre la xénophobie» sont un prétexte et, surtout, cette dernière est nourrie dans l'ensemble des secteurs de salarié·e·s (y compris les immigrés «installés») par le dumping salarial constaté tous les jours dans de nombreux secteurs.

Au-delà des contradictions apparentes, une orientation politique aux buts bien précis

L'initiative introduit les notions explicites de gestion autonome de l'immigration (indépendamment des accords internationaux), de plafonds et de contingents (dans le cas de l'initiative, les deux notions sont synonymes), de limitation du regroupement familial, de limitation de l'accès aux assurances sociales, de préférence nationale, et cela pour toutes les catégories d'étrangers sans exception (zone ALCP ou «reste du monde», y compris les frontaliers, les requérant·e·s d'asile, les personnes admises provisoirement et les réfugié·e·s). Si l'initiative est acceptée, la nouvelle législation entre inévitablement en contradiction notamment avec l'ALCP et, plus fondamentalement, avec la Convention de Genève [19], avec la Charte internationale des droits de l'homme de l'ONU [20].

Ce premier constat est à mettre en parallèle avec les quatre éléments contextuels suivants:

1° Le soutien apporté par l'UDC à l'arrêt du Tribunal fédéral (TF) sur le maintien de l'inégalité de traitement entre les Suisses et les résidents originaires des pays faisant partie de l'ALCP. Ce dernier constitue un désavantage concret pour les Suisses en matière de regroupement familial [21]. C'est probablement un élément qui permettra à l'UDC, si l'initiative *Contre l'immigration de masse* est acceptée, de revendiquer l'égalité de traitement – vers le pire – en termes de regroupement familial, puisque l'ALCP tomberait.

2° L'initiative de l'UDC *Pour le renvoi effectif des étrangers criminels* [22] (initiative dite de mise en œuvre de l'initiative *Pour le renvoi des étrangers criminels* votée en novembre 2010, acceptée par 53% des votants), déposée en décembre 2012, avec 156'000 signatures récoltées en 5 mois seulement. Elle entre en contradiction avec le droit à ne pas être jugé ou puni deux fois, droit garanti

par le Protocole n° 7 à la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales [23]. L'initiative exige le renvoi automatique du territoire suisse des étrangers condamnés à pratiquement n'importe quel crime ou délit. Elle laisse très peu de marge aux tribunaux pour pratiquer un critère de proportionnalité (contrairement à la jurisprudence sur les expulsions d'étrangers encore en vigueur aujourd'hui, ce qui confirme que ce type d'expulsion est déjà pratiqué aujourd'hui et en grand nombre). Ce faisant elle contrevient non seulement à la Convention des droits de l'enfant [24] et à l'ALCP, mais aussi à la Constitution suisse (art. 5, stipulant que *«l'activité de l'État doit répondre à un intérêt public et être proportionnée au but visé»* et que *«la Confédération et les cantons respectent le droit international»*) [25].

3° L'initiative, annoncée par l'UDC, sur la procédure d'asile: *«les procédures pour les requérants d'asile doivent être réduites massivement, soit à 30 jours au maximum. Il ne faut accorder qu'une seule possibilité de recours auprès d'une instance installée au Département fédéral de justice et police qui doit traiter les recours en l'espace de dix jours. Les requérants, qui violent les règles de la procédure d'asile, doivent en être exclus sans discussion possible. Pendant le temps que durent les procédures d'asile ainsi raccourcies, les requérants ne doivent plus être répartis entre les cantons et les communes, mais installés dans un centre d'accueil. On pourrait aussi imaginer trois centres d'accueil, un en Suisse romande, l'autre en Suisse alémanique et le troisième au Tessin»* [26]. Ce projet entrera inévitablement en contradiction avec les droits élémentaires des requérant·e·s d'asile, plus concrètement avec la Convention de Genève relative au statut de réfugié, entre autres son article 9 qui garantit le même traitement qu'un ressortissant pour l'accès aux tribunaux.

4° S'ajoute à ce qui précède plusieurs importantes remises en question des droits démocratiques, dont l'UDC est un acteur incontournable, qui font des droits démocratiques une peau de chagrin pour toutes les catégories de la population. Parmi celles-ci, on peut mentionner:

- La violation de la Convention des droits de l'enfant que constitue le nouvel article 30A de l'Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) [27], restreignant de manière sévère l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers. Ce dernier a été présenté comme un grand progrès par la droite, l'*a-gauche*, mais aussi une grande partie

des milieux de lutte pour les droits des sans-papiers. Or, malgré son aspect très restrictif, ce nouvel article a été combattu par l'UDC, pour la simple raison qu'il donne des droits aux jeunes sans-papiers, droits pourtant garantis par la Convention.

- Le fait que la Suisse, à l'instar notamment de l'Allemagne, de la Grèce, de l'Italie et du Royaume-Uni [28], criminalise le séjour illégal dans le pays et que c'est là un des chevaux de bataille de l'UDC (précisons que la Cour de Justice de l'Union européenne a, pour sa part, clairement condamné la détention pour séjour illégal [29]).

- La loi sur les mesures de contrainte en matière d'étrangers (acceptée par référendum en 1994), la Loi sur les étrangers (acceptée par référendum en 2006) et la Loi sur l'usage de la contrainte (en vigueur depuis janvier 2009), que l'UDC a votées avec enthousiasme à l'Assemblée fédérale, aux côtés de toute la droite. Ces lois permettent notamment l'emprisonnement en vue de l'expulsion (jusqu'à 18 mois pour les adultes et 12 mois pour les mineurs [30]), l'usage de la contrainte y compris sans qu'il y ait eu délit et l'utilisation de l'arme de torture qu'est le Taser [31].

- L'initiative populaire, acceptée en 2004, dite *Pour l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables* [32], issue d'outsiders politiques et que l'UDC a soutenue, la mentionnant même dans son programme 2011-2015 [33]; c'est l'instrumentalisation de certains meurtres ou assassinats pour banaliser des sanctions irréversibles d'enfermement à vie sans possibilité de libération anticipée ni de congé, postulant que l'être humain n'est pas changeable ni changeant.

- L'interdiction du mariage d'un Suisse ou résidant étranger avec un sans-papiers se trouvant sur sol suisse, à la suite de l'initiative parlementaire (*Empêcher les mariages fictifs*), déposée en 2005 par le conseiller national et président de l'UDC Toni Brunner, entrée en vigueur en 2011 [34]. Une nouvelle formulation de l'article 99 du Code civil en a résulté. Cette mesure s'oppose autant à la Constitution qu'à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le tribunal administratif vaudois a désavoué ce nouvel article; le tribunal administratif bernois a proposé un aménagement bancal permettant de ne pas maintenir cette contradiction telle quelle; le Tribunal fédéral a quant à lui voulu ménager la chèvre et le chou en proposant une «approche flexible», demandant aux polices cantonales des étrangers, dans l'optique d'une application dite conforme à

la CEDH, de «*délivrer un titre de séjour en vue du mariage lorsqu'il n'y a pas d'indice que l'étranger entende, en se mariant, invoquer abusivement les règles sur le regroupement familial*» [35].

- L'initiative fédérale, lancée par un comité UDC/UDF (Union démocratique fédérale, parti évangéliste) malgré un certain embarras de l'UDC nationale, *Pour l'interdiction de la construction de minarets* [36], acceptée en décembre 2009. Bien que la Cour européenne des droits de l'homme l'ait reconnue comme acceptable, nous pouvons affirmer qu'elle va à l'encontre de la liberté de culte. Mentionnons aussi l'initiative cantonale de la Lega dei Ticinesi *Pour l'interdiction du voile intégral dans les espaces publics*, acceptée en votation en septembre 2013 [37]. A ces deux initiatives, s'ajoute la préparation possible d'une nouvelle visant à interdire le port du voile intégral dans les espaces publics, émanant du même comité UDC/UDF qui a lancé l'initiative pour l'interdiction des minarets. «*Le texte est prêt. Il est très semblable à celui de l'initiative du canton d'Argovie rejetée par les Chambres fédérales en 2012, qui vise l'interdiction de se dissimuler le visage dans l'espace public*», affirme l'ancien député de l'UDC Ulrich Schlüer, père de l'initiative anti-minarets de 2009 et ancien secrétaire de James Schwarzenbach, dans les colonnes du Temps [38]. Cela favorisera sans aucun doute la montée de l'islamophobie en Suisse... et donc inévitablement le renforcement d'un certain «communautarisme».

- Le prochain référendum contre l'élargissement de l'ALCP à la Croatie que l'UDC a d'ores et déjà annoncé [39]. Selon toute vraisemblance, il confrontera le gouvernement suisse à la clause selon laquelle les sept accords bilatéraux I [40] deviennent invalides si l'un d'entre eux tombe, ce que les milieux pro-bilatéraux ont nommé la «clause guillotine».

C'est dans ce contexte plus général que doit être située et comprise l'initiative *Contre l'immigration de masse*. Il s'agit, en outre, d'une pièce supplémentaire au puzzle cohérent et vaste que constitue le projet politique liberticide de l'UDC, destiné à maintenir une pression maximale sur tous les salarié·e·s. La stratégie est la suivante: viser les diverses catégories d'étrangers et les groupes «hors normes» qui par des attaques aux libertés, aux droits ou aux conditions de vie et de travail de façon à opposer différents groupes sociaux, à diviser pour régner, de façon à ce que s'impose un sentiment de peur, de crainte sociale, de peur au travail, de peur de l'État, de peur tout court. Le fait que l'«étranger» joue un rôle

primordial dans les propositions et la rhétorique de l'UDC comme maillon faible à attaquer, ce qui révèle clairement la xénophobie radicale de ce parti [41], ne remet pas en cause ce dessein politico-social plus global, aux traits «nationalistes» qui rappellent, par certains aspects, des pratiques anti-sociales (et anti-«socialistes») de l'entre-deux guerres, même si le contexte international est fort différent.

Attaque généralisée contre les droits démocratiques!

Il ne s'agit pas ici uniquement de commenter de manière plus détaillée l'action de l'UDC dans son entreprise systématique de construction de la haine de l'autre et de l'isolement des salarié·e·s particulièrement vulnérables, encore moins de dire que l'UDC aligne des contradictions. En effet, à moins de considérer de façon erronée que le principal parti politique du pays serait un simple troupeau d'imbéciles, il s'agit plutôt de comprendre le noyau cohérent qui se dégage de ces constructions haineuses et de ces amalgames.

Certes, les contradictions qui traversent cette formation tiennent dans la nature sociale et le rôle équivoques de l'UDC: d'un côté un parti bourgeois, mais qui organise ou influence, de l'autre, un nombre important de salarié·e·s; parti à la pointe de la xénophobie, de l'islamophobie, du militarisme et du chauvinisme, d'une part, mais porteur de projets politiques industriels et financiers (par certains de ses acteurs) ayant une dimension mondialisée, de l'autre. Donc, un parti des particularismes helvétiques, mais une organisation financée et dirigée par certains représentants bien établis du capital ayant des racines helvétiques. Un parti du néoconservatisme contre la démocratie, mais une force politique usant sans relâche des instruments de la démocratie «semi-directe».

En d'autres termes, il est question de saisir comment l'UDC, avec l'audience populaire dont elle bénéficie et la fraction des intérêts dominants qu'elle représente, prépare – avec de réels succès – le terrain pour vider de leur contenu l'essentiel des normes démocratiques nationales ou d'origine internationales existant en Suisse. Le but est d'isoler socialement tous ceux et celles qui ne sont pas de simples travailleurs assidus et dociles. Ce qui correspond à tenter d'étouffer toute revendication sociale, mais aussi tout ce qui s'écarte de la «normalité helvétique» dont le symbolisme se renforce et qui a été illustrée par le dernier président de la Confédération, l'UDC Ueli Maurer.

Cela implique d'identifier les catégories de «hors-norme» et de «marginiaux» dans la vision du monde de l'UDC: «*L'esprit suisse est traditionnellement fait de fiabilité, de modestie, de ponctualité, d'économie et d'assiduité au travail. [...] L'UDC défend les valeurs fondamentales de la culture chrétienne occidentale. Elle s'engage pour les hommes et les femmes qui sont prêts à faire un effort à tous les niveaux. Pour celles et ceux qui savent ce que c'est que de gagner de l'argent, qui font tout pour entretenir eux-mêmes leurs familles, qui assument leurs responsabilités au lieu de vivre aux frais des contribuables*» [42].

Sur la base de cette définition de «l'esprit suisse», l'UDC désigne ces ennemis: les personnes au chômage, les bénéficiaires de l'aide sociale ou de l'assurance invalidité, ainsi que les secteurs les plus fragiles de la société que sont les mendiants et les personnes ne parvenant pas à s'adapter aux rythmes impliqués par les lois du marché et sa discipline productiviste, tous ceux qui ne veulent ou ne peuvent se plier à «nos valeurs» (expression revenant de manière récurrente dans les documents programmatiques et de fond de l'UDC). En outre, l'UDC jette l'opprobre sur les étrangers issus de l'immigration «non choisie» ou la moins choisie: les sans-papiers, les requérant·e·s d'asile, les immigré·e·s n'acceptant pas de se faire très discrets. Et, plus généralement, elle cible «*les immigrants provenant de pays d'origine non traditionnels et de cultures éloignées de la nôtre*» [43], à moins qu'ils ne renoncent à toutes «*prétentions politico-religieuses*» [44].

A ces deux ensembles, l'UDC ajoute les personnes qui heurtent la morale dite chrétienne conservatrice du parti, notamment les jeunes qui ne sont pas strictement dans le rang [45], les toxicomanes, les femmes *coupables* d'avortement (pour l'UDC l'avortement est un «meurtre» [46]), les homosexuels [47], ainsi que les hooligans. Autant de groupes assimilés, par la rhétorique de l'UDC, à diverses catégories d'«abuseurs». L'abus est ici un délit économique. Ou encore de «déviant», la déviance consistant dans un délit contre la morale dominante et les valeurs chrétiennes. Enfin, une autre catégorie importante intégrée au vaste troupeau de moutons noirs de l'UDC est constituée par les «délinquants» et les «criminels», dénominations à double sens. En effet, cela désigne ceux qui commettent des délits ou des crimes, et que l'UDC veut punir dans une logique de tolérance zéro et de quasi-loi du talion. De plus, ces dénominations désignent aussi, par glissement sémantique, toutes les catégories hors norme ou marginales

mentionnées ci-dessus.

Cette idéologie de la stigmatisation de nombreux boucs émissaires sert de porte d'entrée à l'UDC pour développer un sentiment de peur, déjà solidement enraciné en Suisse, en raison de la longue histoire d'absence d'opposition politique de gauche effective sur le plan institutionnel et d'opposition syndicale sur le lieux de travail. Peur de l'autorité, peur du regard autrui, peur de la concurrence sur la place de travail, peur de la hiérarchie au travail, aboutissant à la reproduction de la perte de conscience du collectif au profit du sentiment d'isolement individuel. L'objectif de cette stratégie: étouffer dans l'œuf toute tentative d'opposition sociale, politique ou syndicale. A cette fin, l'UDC démultiplie les pratiques institutionnelles (procédures et décisions administratives) et les normes légales qui entrent en contradiction avec les normes démocratiques, sans pour autant supprimer ces dernières qui deviennent ainsi progressivement *inadaptées* voire *dépassées* ou *obsolètes*.

De ce point de vue, les attaques répétées contre «le droit international et étranger» ont un rôle important pour la construction du climat de peur parmi les salariés. En effet, en attaquant les «juges étrangers» [48] qui font la loi «chez nous» et «les juges» d'ici qui «méprisent les résultats des votations populaires» [49], l'UDC s'attaque aux salarié·e·s en les dépouillant des garanties protectrices de la justice démocratique nationale et internationale, accentuant ainsi leur sentiment d'isolement face à l'employeur et à l'Etat [50]. De là le projet d'initiative dite «*contre les juges étrangers*», qui est aujourd'hui en consultation au sein des sections de l'UDC [51]. Le parti apparaît ici comme l'avant-garde de la lutte contre les droits démocratiques fondamentaux, qui utilise abondamment la démocratie semi-directe (initiative et référendum) dans le cadre de son attaque permanente contre les droits démocratiques. C'est cette utilisation de la démocratie bourgeoise contre la démocratie (dans un sens libéral bourgeois) qui a présidé aux votations des 23 et 24 novembre 2013 dans le canton de Berne. Les Jeunes UDC ont fait accepter, par 56% des votants, une initiative pour refuser la naturalisation à celui qui a purgé une peine de 2 ans de prison ou plus, à celui qui est à l'aide sociale ou qui ne l'a pas encore remboursée, à celui qui n'a pas une bonne connaissance de la langue officielle du lieu ou qui ne connaît pas l'histoire des institutions suisses et bernoises [52].

Affirmer que l'Etat de droit à proprement parler n'existe pas en Suisse est un

fait, car il a toujours été assimilé à un «Etat d'ordre». Mais comprendre comment l'UDC joue le rôle de fer de lance du bloc dominant helvétique dans l'offensive policière-autoritaire-moralisatrice (ce que les médias nomment la «droite dure») contre les droits démocratiques garantis par le droit interne et par les conventions et cours internationales en est une autre. C'est cela qui donne cette tournure particulière à l'UDC, mais aussi aux mouvements, plus ou moins parallèles et à implantation plus régionale, que sont la Lega dei Ticinesi, le Mouvement citoyen genevois, les Démocrates suisses, l'Union démocratique fédérale, au-delà de leurs spécificités idéologiques ou propres à leurs implantations et histoire cantonale. Ce sont à la fois des organisations qui jouent le jeu démocratique bourgeois à travers un discours de «droite dure», et des organisations marquées par une forte proximité avec un autoritarisme radical, pouvant sur certains points avoir des similitudes avec certains propos fascistes pu fascisant. Il faut, de plus, souligner le réseau d'influence de l'UDC au travers de multiples organisations professionnelles, ou encore d'associations représentant les automobilistes, sans même mentionner des manifestations telles que la «Fêtes fédérale de lutte» dont la résonance «helvétique» est grande dans divers cantons.

Un autre aspect de l'initiative *Contre l'immigration massive* ressort si l'on met en parallèle cette initiative avec trois autres propositions:

- l'initiative qui a été refusée lors des votations de novembre 2013, intitulée *Pour les familles (Déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants* [53]). Si cette dernière avait été adoptée, elle aurait apporté une déduction fiscale substantielle à «la famille biparentale à un seul revenu confortable (seule la moitié des familles ont un revenu suffisant pour être soumises à l'impôt fédéral direct)» [54], mais cette déduction serait infiniment moins élevée (pour le secteur public donc pour les impôts donc pour les hauts revenus) que le coût d'une place en crèche ou garderie subventionnée;

- le postulat déposé au Conseil national par Sebastian Frehner (UDC, Bâle ville), demandant de limiter les contributions d'entretien versées par les ex-maris à leurs ex-épouses, afin de les inciter à travailler dès que le cadet des enfants atteint ses 3 ans [55]. Ce postulat, déposé au nom de «l'égalité en droit de l'homme et de la femme» (sic) veut contraindre un nombre important de femmes divorcées à (re)trouver un emploi rapidement en se débrouillant avec un revenu moindre si nécessaire;

- la revendication de l'UDC, figurant notamment dans son son programme 2011-2015, reprise aujourd'hui par le conseiller fédéral «socialiste» Alain Berset, pour la retraite à 65 ans des femmes. Cette mesure obligerait un très grand nombre de femmes à travailler plus longtemps dans le type d'emplois qu'elles occupent majoritairement: temps partiel, peu responsabilisés, peu payés, sans mentionner la difficulté à trouver des emplois après 55 ans (au plus tard), si ce n'est des emplois précarisés «au mieux»;

Il convient aussi de souligner qu'une conséquence de l'acceptation de l'initiative *Contre l'immigration massive* serait soit de raréfier la main-d'œuvre étrangère globale, soit de raréfier sélectivement certaines catégories de main-d'œuvre étrangère, peut-être les moins qualifiées, qui sont titulaires des permis les plus précaires. Il est impossible d'évaluer l'ampleur que prendrait cette restriction de main-d'œuvre, ce d'autant plus que l'initiative prévoit de moduler les «flux migratoires» *«en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse»*. Une politique de «migration choisie» au moment où des jeunes fort bien qualifiés de divers pays de l'UE cherchent des emplois en Suisse, entre autres.

Peut-on voir là une convergence, au sein de l'UDC, entre plusieurs revendications a priori d'origines différentes: défense de valeurs familiales traditionalistes, augmentation du travail salarié et moins payé des femmes, limitation de la main-d'œuvre étrangère la moins qualifiée? Est-ce là une tentative de créer un cadre d'ensemble contraignant, incitant ou forçant les employeurs à davantage de rationalisation (baisse de «la main-d'œuvre étrangère»), tout en augmentant la marge «d'employabilité» (incorporation des femmes au marché du travail qui est déjà élevé)? S'agit-il en fin de compte de contraindre à plus d'automatisation, tout en disposant d'un surcroît d'un autre type de main-d'œuvre (prolongement de la vie au travail des femmes et des hommes), le tout conduisant vers un résultat: une compétitivité internationale accrue des entreprises?

Pour mieux comprendre cela, il n'est pas indifférent de savoir qu'à l'heure actuelle, parmi les pays de l'OCDE, la Suisse est celui qui tire le plus d'avantages immédiats de son immigration (en termes de ratio recettes budgétaires amenées par les immigrés/dépenses sociales qui leur sont destinées), soit le quadruple du Royaume-Uni et des Pays-Bas, le décuple de la Suède, 65 fois plus que les États-Unis et beaucoup plus encore que la France et l'Allemagne (qui ont en l'occurrence des dépenses sociales supérieures aux recettes budgétaires) [56].

Des paradoxes apparents

On peut donc qualifier l'UDC de parti bourgeois néoconservateur (baisses de tous les impôts directs et indirects, limitation du personnel du secteur public et privatisations, zéro déficits publics [57]), autoritarisme, mais un parti disposant d'une solide assise populaire (en termes de vote, entre autres), bien que politiquement – ce qui se révèle au travers de la sociologie de sa direction et des cercles d'influence – lié aux intérêts du bloc dominant et cela sur la durée. L'UDC est, dans cette perspective:

- le fer de lance du grand bloc de droite qui rassemble, de facto, les cinq partis politiques fédéraux [58] dans la politique patronale permanente contre les salarié·e·s;

- l'aiguillon de la lutte contre l'ALCP se profilant auprès des salarié·e·s comme la seule opposition aux aspects néfastes de cet accord ressentis par l'essentiel des salarié·e·s (dumping social et salarial lié à la mise en concurrence dans un contexte de chômage durable), tout en s'opposant à toutes les mesures effectives de défense des salarié·e·s;

- la formation qui exige toujours plus que tout le reste de la droite, au prix de heurts politiques (médiatisés) au sein de la droite, ce qui permet à des composantes de cette droite (de prétendre se battre contre l'UDC, tout en réalisant des «compromis favorables» avec les «socialistes» et l'USS (Union syndicale suisse) en défaveur, pour l'essentiel, des travailleurs et des travailleuses, de toutes les nationalités;

- le groupe de choc en faveur de la liquidation du droit d'asile, de la précarisation d'une grande partie des immigré·e·s, de la chasse aux sans-papiers, de la diabolisation des musulmans, de la banalisation d'une politique d'immigration très choisie et de mise en concurrence (actuellement 83% des immigrés possèdent un diplôme du degré secondaire II au moins, et 51% un diplôme du degré tertiaire [59]), pour mettre sous pression tout ce qui n'est pas immédiatement assimilable, gendarme de la morale traditionnelle et des options sécuritaires les plus affirmées.

Cet ensemble – dont les traits peuvent parfois apparaître peu compatibles à un examen superficiel – fait de l'UDC la colonne vertébrale de la politique néoconservatrice contre les salarié·e·s. Vu sous cet angle, l'enracinement et l'influence du parti parmi les couches populaires – avec des accentuations

différentes selon les cantons – est le prix le plus cher payé par le PSS du fait de son intégration historique aux institutions – pas seulement politiques et exécutives – dominées par la bourgeoisie. Une autre intégration-cooptation est celle des syndicats. Elle s'opère sous divers aspects aux institutions fédérales du travail, aux assurances sociales (Ier et IIe piliers). Sa politique de contingentement des immigrés et sa façon de faire la police au «travail au noir» fait de ce syndicalisme un allié, de facto, d'une orientation prônée par l'UDC dans divers domaines.

C'est dans ce conglomérat politique, idéologique, associatif, institutionnel que l'UDC est régulièrement, *nolens volens*, un vivier de discours, de personnalités ou de fractions d'extrême droite. C'est tout cela qui rend souvent difficile la compréhension de la nature politique de l'UDC par ses détracteurs qui, selon le cas, réduisent le parti à un parti classique de droite mais dure, à un groupe d'agriculteurs [60] (ce que l'UDC cultive par exemple avec le bouc Zottel, mascotte pour les élections de 2007 et 2011), ou de «populiste» (un terme utilisé abondamment et à mauvais escient et qui révèle le mépris du peuple par ceux qui le prononcent), de nationaliste, voire d'extrême droite et parfois même de fasciste.

La question démographique

L'UDC joue sur la crainte abstraite – un fantasme savamment entretenu par toutes les droites – de la surpopulation mondiale, crainte qui commence à monter de manière générale en Europe, et à être instrumentalisée pour mettre les salarié·e·s dos à dos: peur de l'autre, peur d'être trop nombreux. Une réaction qui traduit, plus d'une fois, l'impuissance («c'est comme ça», «c'est dégueulasse, mais que peut-on faire?») face aux effets multiples d'une mise en concurrence sous de multiples formes: «travailleurs détachés», sous-traitance à échelons démultipliés, travail intérimaire, baisses de statut et de salaires à l'occasion d'évaluation individuelle qui deviennent une technique généralisée des «ressources humaines», licenciements et engagement d'un «jeune plus qualifié», etc.

En même temps, la politique très assimilationniste de l'UDC – et d'une manière générale des partis gouvernementaux – tend à faire de «l'étranger» (en l'occurrence le travailleur immigré) une personne qui craint de vivre avec sa culture et ses spécificités: menaces de refus de renouvellement de permis pour mauvaise maîtrise de la langue ou pour difficultés socio-scolaires des enfants,

menaces de retrait du permis en cas de grande pauvreté – notamment le chômage, l'aide sociale ou la mendicité –, menaces d'expulsion pour délit, menaces de refuser la naturalisation ou possibilité de la retirer dans un délai de huit ans.

Le journal de campagne de l'initiative, publié en été 2011, *Contre l'immigration de masse* nourrit particulièrement cette crainte [61]:

«Durant les quatre ans écoulés, le nombre d'immigrants était [...] supérieur de plus de 330'000 au nombre d'émigrants. Ce chiffre équivaut presque à la population de la ville de Zurich.»

«En soixante ans seulement, la proportion d'étrangers vivant en Suisse a presque quadruplé. [...] La part des étrangers par rapport à la population suisse a explosé [...] de 5,9% en 1950 à 22% en 2010.»

«L'Office fédéral de la statistique prévoit d'ici à 2035 une croissance supplémentaire massive de la population en raison de l'immigration. Selon les scénarios envisagés, jusqu'à 10 millions de personnes pourraient vivre en Suisse.»

«Voici les conséquences de cette immigration sans frein: routes bouchées et transports publics bondés, explosion des loyers et des prix du terrain. Les immigrants en provenance de l'UE évincent les travailleurs d'États tiers qui ne rentrent pas dans leurs pays d'origine, mais tombent à la charge des institutions sociales. La pression sur les salaires augmente. Les abus dans le droit d'asile et la criminalité étrangère progressent.» [62]

Le titre de l'argumentaire figurant sur la feuille d'initiative insiste sur le slogan *«Décider nous-mêmes»*, propos illustré par un grand drapeau suisse piétiné par des hommes habillés en noir, venant tous de la même direction, dont on ne voit que les pieds et les jambes, sans visages ni corps, ce sont juste des piétineurs marchant en bande dans la direction du lecteur, le premier nous présentant des souliers écrasants. L'image est forte, anxiogène.

De 2007 à 2010 (les quatre ans avant le dépôt de l'initiative) le solde migratoire étranger était de 330'000 personnes, écrit l'UDC. En réalité, s'il était de 326'000 personnes selon certains tableaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS), il était de 313'000 selon d'autres, donc en moyenne de 320'000 [63]. Pourquoi l'UDC a-t-elle choisi la valeur la plus forte? Si l'on examine maintenant l'accroissement de la population totale de la Suisse, durant les mêmes années, il a été de 270'500 personnes. C'est moins important (que le solde migratoire cité de 330'000) et cela représente un accroissement total de 1,1%

(2007), 1,4% (2008), 1,1% (2009) et 1% (2010). Ce n'est pas élevé, même si c'est plus élevé que la moyenne de l'UE. L'UDC aurait pu ajouter que les «étrangers» (donc, pour l'essentiel, les travailleurs et travailleuses immigrés) en Suisse ont un taux d'activité de 75%, tandis que celui des Suisses s'élève à 67%, ce qui change les choses quant à la caractérisation de cette immigration. Ce chiffre (le solde migratoire de 330'000) serait presque égal à celui de la population de Zurich (qui a 372'000 habitants en 2010 et non 330'000), écrit l'UDC. Cela n'a évidemment aucun sens statistique de comparer un phénomène dans son cumul sur 4 ans sur un plan national (l'évolution cumulée globale du solde migratoire) à une donnée locale ne représentant qu'un moment précis d'une année donnée (un état, local, de la population d'une ville).

En ce qui concerne les «soixante ans», entre 1950 et 2010, la proportion d'étrangers a presque quadruplé, selon l'UDC (selon l'OFS elle s'est multipliée par 3,5 et non par presque 4), passant de 5,9% (OFS 6,1) à 22% (OFS 21,8). Mais si, par exemple, on avait pris de 1910 à 2010 au lieu de 1950 à 2010, la population étrangère passe de 15% à 22%, soit une multiplication par 1,5 en un siècle. C'est peu. Ou si on avait pris 1970 à 2010, elle aurait passé de 17,2% à 22%, soit 1,3 fois plus, c'est encore moins. Reste une question: pourquoi l'UDC a choisi 1950? Parce que l'on est au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le nombre d'étrangers a chuté à 4% pendant la guerre et la reprise migratoire européenne à partir du début des années 1950 pour s'étendre tout au long de la décennie suivante, dans la mesure où le développement du capitalisme suisse exigeait cette immigration de travailleurs et travailleuses, au même moment où le capital helvétique multipliait les investissements en Europe, en Amérique latine (Mexique, Argentine, Brésil) et en Afrique du Sud de l'apartheid.

Par conséquent, en prenant une année de référence, 1950, extrêmement basse pour la comparer à 2010, on aboutit à ce que le chiffre de 22% prenne un tout autre sens statistique. C'est ce qui s'appelle jouer avec les chiffres pour des raisons de propagande politique, en un mot: mensongère. Ce qui rappelle des pratiques de l'extrême-droite des années trente comme des partis staliniens.

Selon l'UDC, l'OFS *«prévoit d'ici 2035 une croissance supplémentaire massive de la population en raison de l'immigration. Selon les scénarios envisagés, jusqu'à 10 millions de personnes pourraient vivre en Suisse»*. L'UDC aurait pu indiquer tout de même que, s'il est vrai qu'un scénario fixant la population de la

Suisse à 10 millions en 2035, il y en existe un autre qui l'estime à 9 millions et un troisième à 8 millions (c'est-à-dire semblable à la population actuelle, soit une stagnation) et qu'aucun des trois n'est plus plausible que les deux autres. Mais l'UDC aurait pu aussi ajouter que l'OFS prévoit deux possibilités pour 2050, soit 7 millions (scénario faible), soit 9 millions (scénario moyen), soit 11 millions (scénario fort) d'habitant·e·s. Aucun des trois n'est spectaculaire.

Pour 2035, si nous ne retenons que le scénario fort [64], comme le fait l'UDC dans sa propagande, nous pouvons faire les remarques suivantes:

1° Le solde migratoire en 2035 serait de 45'000 personnes, ce qui équivaut à seulement 80% du solde migratoire moyen de la décennie 2000 à 2010. En gros, les soldes migratoires vont faiblir de 20% selon le scénario de plus forte croissance démographique. L'alarmisme des xénophobes-démophobes est donc sans fondement.

2° Quant aux immigrés extra-européens qui, perdant leur emploi resteraient à la charge des assurances sociales en Suisse, nous ne nous attarderons pas sur cette chimère du même type que les chômeurs roulant en Ferrari, les invalides pratiquant du sport et les malades à l'assurance organisant des noubas. Cela relève de la diabolisation pure, un artifice tordu dans lequel l'UDC excelle depuis longtemps, que l'on se souvienne: de la gauche représentée sous forme de rats [65], des homosexuels présentés sous les traits de singes [66], des homosexuels inféconds et aisés [67], de la prétention selon laquelle la Suisse compterait 72% de musulmans en 2040 et 155% (sic) en 2050 [68], qu'Oussama Ben Laden aurait pu être naturalisé suisse [69], que les accords de Schengen et de Dublin font disparaître la Suisse [70], des représentations faisant largement appel aux cambrioleurs, aux trafiquants d'êtres humains, aux travailleurs au noir, aux profiteurs des assurances sociales et du droit d'asile et même à des islamistes, aux noms à consonance arabe, slave et d'Afrique qui écrivent aux Suisses en faveur de Schengen [71], la Place fédérale couverte de musulmans en prière, agenouillés la tête à terre avec la mention «*Utilisez vos têtes* [sous-entendu pas vos fesses...], *votez UDC, Suisse toujours libre*» [72], la «*racaille d'Annemasse*» (ville française contiguë à Genève) [73], l'amalgame entre burqa, minarets et lance-missiles [74], les sans-papiers occupant 5000 logements à Genève [75], etc.

Imposer les termes des débats politiques

De 1996 à aujourd'hui l'UDC a lancé six initiatives contre l'asile et les étrangers, sans compter les initiatives qui portent sur d'autres sujets, qu'elles soient de l'UDC ou des Denner, Parti de la Liberté, comités ad hoc liés notamment à l'UDC (par exemple les initiatives *Financer l'avortement est une affaire privée – Alléger l'assurance-maladie en réduisant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base*, qui veut supprimer tout remboursement des avortements, soumise au vote le 9 février 2014, et *Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire*, qui demande la suppression des cours d'éducation sexuelle à l'école, qui vient d'être déposée début décembre), sans compter non plus les initiatives simplement soutenues par l'UDC ni celles de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre, l'ASIN. Ces six initiatives de l'UDC sont les suivantes :

- *Contre l'immigration clandestine* (1996, 46% oui)
- *Contre les abus dans le droit d'asile* (2002, 49.9% oui)
- *Pour des naturalisations démocratiques* (2008, 36% oui)
- *Pour le renvoi des étrangers criminels* (2008, 53% oui)
- *Contre l'immigration de masse* (votations en février 2014)
- *Pour le renvoi effectif des étrangers criminels* (initiative dite de mise en œuvre de l'initiative *Pour le renvoi des étrangers criminels*, en suspens devant le Conseil fédéral).

Selon toute vraisemblance, l'UDC va lancer encore une initiative sur les naturalisations, sur le modèle de celle qui a été acceptée dans le canton de Berne en novembre 2013 (voir plus haut) [76]. A moins que l'UDC ne lance avant cela, avec d'autres organisations (Union démocratique fédérale, Lega dei Ticinesi; quelle sera la position du Mouvement citoyen genevois?) une initiative pour l'interdiction du foulard ou du voile islamiques.

Reste aussi à savoir ce que fera l'UDC au moment de la campagne sur l'initiative d'ECOPOP *Halte à la surpopulation*, vraisemblablement soumise au vote en novembre 2014. Il apparaît que la position prise dépendra de l'échec ou de la réussite de son initiative *Contre l'immigration de masse*, soumise au vote en février. L'initiative ECOPOP exige que le solde migratoire annuel ne dépasse pas 0,2% (0,6% l'année de l'entrée en vigueur, 0,4% la deuxième et, dès la troisième année, 0,2%, sur une moyenne des 3 ans précédents) de l'accroissement total de

la population résidente permanente de Suisse. Elle demande aussi qu'au moins 10% des dépenses de la coopération au développement soient affectées à encourager la planification familiale volontaire et qu'aucun traité international contraire à ces dispositions ne soit conclu, ceux en vigueur devant être renégociés [77]. L'application de l'initiative impliquerait de réduire l'immigration de plus de 80% par rapport à ces dernières années. ECOPOP, qui soutient l'initiative *Contre l'immigration de masse* [78] de l'UDC, a reçu un soutien timide de Franz Weber (d'Helvetia Nostra), le soutien de Philippe Roch (ancien chef de l'Office fédéral de l'environnement), de Thomas Minder (conseiller national indépendant rattaché au groupe UDC). Plusieurs sections locales de l'UDC, mais aussi des Verts libéraux et des Verts ont participé à la récolte de signatures de l'initiative ECOPOP [79]; mais les trois partis en tant que tels ne la soutiennent pas [80] ou pas encore.

Pour comprendre à quel point l'UDC monopolise le débat politique, il faut tenir compte de plusieurs aspects. Tout d'abord, les importants moyens financiers utilisés pour ses propres campagnes. L'UDC s'apprête, écrit le quotidien *Le Temps*, «à investir des montants équivalents aux plus hauts jamais atteints lors de votations. En 2008, l'UDC avait investi 4,5 millions pour son initiative sur la naturalisation par le peuple» [81]. Ensuite, le fait que, depuis 1971, année de sa fondation, l'UDC s'inscrit dans le courant des propositions chauvines et xénophobes qui a été marqué, dans les décennies qui ont suivi la Seconde guerre mondiale (1945-1971) par 15 initiatives ou référendums déposés par l'Action nationale, par le Mouvement national d'action républicaine devenu ensuite Mouvement républicain de Suisse, par les Démocrates suisses, etc. Ces derniers existent encore. Ils ont échoué au niveau de la récolte de signatures trois fois sur six, en plus d'une initiative annulée, celle «pour une politique d'asile raisonnable» qui supprimait de fait le droit d'asile en Suisse. Leur dernière initiative est celle, récente, pour un solde migratoire de 0%, qu'ils n'ont pas réussi à faire aboutir. Enfin, il faut avoir à l'esprit le fait que, depuis 1971, il y a eu également une quinzaine de votes (initiatives ou référendums) autour de durcissements de la législation sur les étrangers ou de la Loi sur l'asile, campagnes dans le cadre desquelles l'UDC n'a cessé de prendre une part toujours plus imposante [82], à une exception près.

En effet, la seule fois où l'UDC a très faiblement pris part à une campagne de

votations liée à l'asile a été lors du vote référendaire de juin 2013 (mesures urgentes contre l'asile), où le parti xénophobe a très bien compris comment les socialistes étaient en train d'accomplir un pas important de plus dans leur affirmation en tant que parti attaché aux intérêts des dominants et déconnecté des intérêts collectifs des salarié·e·s. En effet, l'UDC a laissé le premier rôle à la conseillère fédérale socialiste Simonetta Sommaruga, qui mena la campagne à la fois de la Confédération et des socialistes – malgré des oppositions locales – contre les requérant·e·s d'asile.

Peu avant, en automne 2011, tandis que la conseillère fédérale socialiste défendait devant l'Assemblée fédérale les camps d'enfermement pour requérants d'asile dans le cadre des modifications de la Loi sur l'asile [83], Cesla Amarelle, vice-présidente des femmes socialistes suisses, expliquait que *«la filière de l'asile est engorgée par des personnes qui essayent de trouver du travail»*, qu'il faut créer *«des mesures de protection du marché [du travail] extrêmement strictes»* et *«renvoyer les personnes qui ont notamment commis des délits pénaux graves, y compris avec des mesures de contrainte»* [84]. La dirigeante socialiste reprend ainsi le thème bateau de la droite du faux requérant d'asile, le thème de l'ex-extrême droite européenne devenue *droite dure* européenne de la préférence nationale, le thème des polices suisses et européennes de la nécessité de la pratique de l'expulsion et, pour cela, du traitement inhumain.

En même temps, Christian Levrat, président du même Parti socialiste, parlant du printemps arabe et de la venue de Maghrébins «problématiques» proposait de *«les isoler au plus vite des autres, les placer dans des centres spécifiques, pour éviter toute contagion et permettre des contrôles plus efficaces. Loin des centres-villes, avec des interdictions de périmètre si nécessaire et en leur proposant des programmes d'occupation [...] Les cantons ont déjà la possibilité de placer les personnes problématiques dans des centres spéciaux. Il faut le faire plus systématiquement»* [85]. Il tente de prendre ainsi de l'avance sur les propositions de la droite helvétique sur les mesures de bannissement territorial contre les *dealers*, ainsi que d'enfermement à la fois des *criminels* en général et des *criminels requérants d'asile* (c'était le titre d'une étude de 1999 de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, OSAR, alors qu'elle était dirigée par... Christian Levrat [86]) en particulier.

Si l'ancien système des contingents était encore en vigueur...

Dans un article de *Domaine public* contre l'initiative de l'UDC, Jean-Pierre Ghelfi («économiste») écrit ceci : *«Il ressort d'une récente étude de l'Office fédéral de la statistique [...] que la croissance annuelle du produit national par habitant durant les années 1994 à 2002 (système des contingents) et 2003 à 2010 (libre circulation des personnes) a été identique (1,1%). Tel n'a pas été le cas en revanche pour la productivité horaire du travail dont la hausse annuelle a été de 1,5% durant la première période et de 0,5% durant la seconde. Cette divergence importante signifie que les entreprises misaient plutôt sur l'amélioration des processus de production dans les années '90 et davantage sur l'augmentation du personnel dans les années 2000. Donc d'abord une croissance intensive et ensuite une croissance extensive, une évolution qui relativise sérieusement les bienfaits de la possibilité offerte aux entreprises de recruter pratiquement sans limites sur un marché du travail devenu européen.»* Les débats autour de l'initiative de l'UDC tournent, sur le fond, autour de l'accord sur la libre circulation des personnes et des mesures d'accompagnement. Dans ce débat, il est très fréquent que les arguments développés – par la Confédération, comme par les divers intervenants médiatiques, politiques ou académiques – portent sur ce qu'aurait été la Suisse sans l'ALCP. A l'instar de l'argumentation de Jean-Pierre Ghelfi ci-dessus. Cependant personne ne sait ce qui se serait passé si l'ALCP n'avait pas été mis en pratique.

Mais, à force de vanter aux salarié·e·s en général et, en particulier, aux journalistes, «chercheurs», politiciens, enseignants, etc., les bénéfices de cet accord en leur expliquant ce qui aurait été sans cela, on les habitue, pour des raisons de propagande politique, à un débat se situant sur le terrain de l'affabulation politique et économique. Or, sur ce terrain, nul doute que les gagnants sont inévitablement les plus grands mystificateurs, la droite la plus dure, la plus xénophobe, la plus nationaliste, ceux qui argumentent en faisant appel aux tripes, ceux qui tentent de convaincre en créant des peurs fondées sur des angoisses et des fantasmes (mais des peurs qui renvoient, avant tout, à des expériences concrètes de dumping salarial et social). C'est une manière dangereuse et contre-productive de débattre de cette manière, ce que font les opposants à l'initiative de l'UDC qui s'affirment partisans de l'ALCP et de ses prétendues «mesures d'accompagnement», dont les effets ne sont simplement pas ressentis – car ces mesures

sont nulles – par les salarié·e·s, suisses et immigré·e·s.

Une réalité que doivent reconnaître, aujourd'hui, les syndicats qui découvrent, sans cesse, de nouveaux cas «d'abus» et de «dumping». Or, cela n'était pas difficile à prévoir lorsque l'on avait à l'esprit aussi bien le contexte socio-économique, que les atteintes au peu de droits des «élus du personnel», sans même mentionner l'absence d'une activité syndicale sur les lieux de travail, d'autant plus que les syndicalistes ne jouissent d'aucune protection. Des protections qui auraient pu être exigées lors des accords (ALCP) de ladite «libre circulation», accords qui créaient un moment favorable (étant donné le vote populaire incertain) pour améliorer le rapport de forces public et, surtout, pour populariser la situation effective à laquelle doit faire face tout militant ou militante syndicaliste voulant agir sur le lieu de travail. Ce qui aurait légitimé des revendications élémentaires et efficaces contre un dumping salarial certain.

Une première conclusion partielle

Le vote du 9 février prochain 2014 sur l'initiative *Contre l'immigration massive* n'est donc qu'une étape sur le chemin qui passera par l'initiative encore plus restrictive d'ECOPOP, puis par le référendum contre l'élargissement de l'ALCP à la Croatie.

Dans ces trois cas – comme par la suite – il ne s'agit pas uniquement de combattre un nouveau danger. Il s'agit aussi de ne pas se laisser enfermer dans la *Realpolitik* qui consiste à (se faire) croire que pour éviter la peste il faut défendre l'existant, le choléra. C'est une erreur que les «socialistes» et les directions syndicales commettent à chaque fois qu'il faut voter sur la question migratoire ou de l'asile et qu'une certaine «gauche radicale» commet également. Il n'y a pas d'issue immédiate possible à cette situation. Il n'y a pas de réponse immédiate aux attaques néoconservatrices du capitalisme tardif, si l'on se situe sur la dangereuse logique de l'ami ou de l'ennemi. Ou de la «contradiction première et secondaire» comme le disaient des mao-staliniens reconvertis.

Il est nécessaire, pour essayer de faire exister un courant socialiste authentique, de défendre une vraie et totale liberté de circulation des personnes, l'ouverture des frontières, le rejet de Schengen et Dublin et la régularisation des sans-papiers, et l'opposition totale à cette ALCP, si il n'est pas accompagné de «mesures d'accompagnement» impliquant pour tous les salarié·e·s la revendication: *à travail*

égal, conditions de travail, de salaire et de séjour égales pour tous. Ce qui implique évidemment de revendiquer un registre central public (non nominal) des contrats de travail, un réel système (un réseau très serré et demandant un grand investissement public) de surveillance indépendante de l'Etat et des patrons et de recours indépendant sur les conditions de salaire et de travail, une protection stricte des «élus du personnel» dans les entreprises, une protection contre les licenciements, ainsi que la suppression des permis de séjour et de travail. Ce qui implique aussi l'intégration systématique de la défense du droit d'asile dans toute discussion et revendication relatives à la totale libre circulation des personnes. (décembre 2013)

Notes

1/ Cf. <http://www.immigration-massive.ch/>

2/ Chancellerie fédérale, Initiative populaire fédérale 'Contre l'immigration de masse', <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis413.html>

3/ Site de l'initiative, <http://www.immigration-massive.ch/comite/index.html>

4/ Selon le site Internet de la Radio télévision suisse (RTS), qui reprend les indications fournies par les partis, le Parti démocrate chrétien (PDC) revendique autant de membres (il a réuni 12% des voix aux élections fédérales de 2011); le Parti libéral-radical (PLR) annonce 130'000 membres (15% des voix); le Parti socialiste suisse (PSS) 36'000 (19% des voix); les Verts 8000 (8% des voix); le Parti bourgeois démocratique (PBD) 7000 (5% des voix), les Verts libéraux 4000 membres (5% des voix). Si ces chiffres sont sans doute au-dessus de la réalité, ils donnent toutefois une base de comparaison.

5/ Philippe Gottraux et Cécile Péchu, *Militants de l'UDC. La diversité politique et sociale des engagés*, Antipodes, Lausanne, 2011; Cf. site internet de l'Assemblée fédérale.

6/ ASIN, *27 jours encore...*, 22 mai 2012, http://www.asin.ch/commentaire_politique.php?ID=106.

7/ Cf <http://www.asin.ch/organisation.php>, ainsi que le site internet de l'Assemblée fédérale.

8/ Conseil fédéral, *Message relatif à l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse»*, 7 décembre 2012, Berne.

9/ Conseil national, Session d'automne 2013, 17ème séance, 27 septembre 13, 12.098, Initiative populaire Contre l'immigration de masse, vote final (site Internet du Parlement); Xavier Alonso, *Les sénateurs rejettent l'initiative UDC par 34 voix à 6!*, quotidien Le Matin, Lausanne, 19 septembre 2013

10/ PDC, *Nouvelle défaite de l'initiative UDC contre l'immigration de masse*, Berne, communiqué, 19 septembre 2013.

11/ economiesuisse, *Les initiatives de l'UDC et d'ECOPOP créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent*, Fiche d'information 13, Genève, novembre 2012.

12/ PSS, *L'initiative qui isole la Suisse*, communiqué de presse, Berne, 26 novembre 2013.

13/ Le syndicat Unia, par exemple, exprime clairement son opposition à l'initiative de l'UDC (voir: *Les délégués d'Unia disent Non à l'unanimité à l'initiative isolationniste de l'UDC*, communiqué de presse, Berne, 14/12/2013). L'opposition à l'initiative est précisée de la façon suivante: «*il est primordial de renforcer les mesures d'accompagnement. L'instrument actuel s'est révélé trop peu efficace pour éviter la sous-enchère salariale et la détérioration des conditions de travail*», sans donner d'explication sur la provenance de cette inefficacité et pourquoi des mesures inefficaces ont été soutenues par Unia, sans d'ailleurs en faire le bilan.

14/ Paul Rechsteiner et José Corpataux, *Révision de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)*, USS, 26/09/2013.

15/ Parti socialiste, Oui. *Politique migratoire globale et cohérente. Renforcer les chances de la migration - en prévenir les risques*, approuvé par le Congrès de Lugano des 8 et 9 septembre 2012.

16/ Yves Petignat, *La gauche dénonce «une initiative xénophobe et anachronique»*, quotidien Le Temps, Genève, 23 novembre 2013 ; *Immigration de masse: le vrai contre-projet*, Domaine public, Lausanne, 11 décembre 2012 ; Seco, *Le Conseil fédéral met en vigueur la responsabilité solidaire renforcée*, Communiqué de presse, Berne, 26 juin 2013.

17/ Albert Tille, *Immigration de masse: le vrai contre-projet. Le Parlement approuve la responsabilité solidaire pour éviter le détournement de la liberté de circulation*, Domaine public, revue online, Lausanne, 11 décembre 2012.

18/ Direction générale des douanes, *Le commerce extérieur suisse avec la Croatie*, Berne, juin 2013.

19/ Cf. Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (elle définit le réfugié comme la personne qui «*craignant avec raison d'être persécutée du*

fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner»), <http://www.unhcr.ch/missions-du-hcr/la-convention-de-geneve.html?L=1>.

20/ Cf. ONU, *Le droit international relatif aux droits de l'homme. La Charte internationale des droits de l'homme* (La Charte internationale des droits de l'homme comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques), <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/InternationalLaw.aspx>

21/ Yves Nydegger, *Décision de fond concernant l'interdiction de la discrimination. Les Suisses sont discriminés en matière de regroupement familial: acceptable dit le Tribunal fédéral*, 12 juillet 2012, site internet de l'UDC ; il s'agit de l'arrêt du 22 janvier 2010 (2C_135/2009) du Tribunal fédéral.

22/ <http://www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch/>

23/ Protocole n° 7 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (Convention européenne des droits de l'homme) tel qu'amendé par le Protocole n° 11, Strasbourg, 22 novembre 1984, <http://conventions.coe.int/treaty/fr/treaties/html/117.htm>

24/ Comité des droits de l'enfant, <http://www2.ohchr.org/french/bodies/crc/>, notamment l'art. 9 sur la non-séparation de l'enfant et de ses parents contre leur gré.

25/ Christophe Taffelmacher, *Du bannissement en droit suisse: archaïsme ou modernité*, (Re)penser l'exil, revue online, Lausanne, 14 février 2012; Constitution suisse, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html>.

26/ Toni Brunner, *L'UDC prépare une nouvelle initiative sur l'asile*, 1er octobre 2012, site de l'UDC.

27/OASA, art. 30A, entré en vigueur en février 2013, <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070993/index.html>

28/ Thomas Hammarberg, commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, *La criminalisation des migrations en Europe: quelles incidences pour les droits de l'homme?* Strasbourg, 2010.

29/ Mario Togni, *Pas de prison pour «séjour illégal»*, quotidien *Le Courrier*, Genève, 18 août 2011 ; Michael Flynn and Cecilia Cannon, *Immigration Detention in Switzerland, Global Detention Project de l'Institut de hautes études internationales et du développement* (université de Genève), octobre 2011.

30/ Loi sur les étrangers, article 79.

31/ Assemblée fédérale, Communiqué de presse de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats, *La conférence de conciliation dit oui au «Taser»*, <http://www.parlament.ch/f/mm/2008/Pages/mm-spk-n-s-2008-03-12.aspx>. Précisons qu'à Genève, en 2009, tandis que les socialistes exprimaient leur opposition au Taser, le conseiller d'État, socialiste, l'introduisait dans la police genevoise (Olivier Chavaz, *Les socialistes rejoignent le camp des opposants au Taser*, *Le Courrier*, 5 mai 2009 et Philippe Bach, *La police genevoise s'arme de Tasers pour ses interventions*, *Le Courrier*, 22 avril 2009)

32/ *Initiative populaire fédérale 'Internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés très dangereux et non amendables'*, <http://www.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis294.html>

33/ UDC, *le parti de la Suisse. Programme du parti 2011–2015*, Berne, 2011, p. 44.

34/ *Empêcher les mariages fictifs*, Initiative parlementaire 05.463, déposé par Toni Brunner, 16 décembre 2005.

35/ Sur les sites de Humanrights.ch (http://www.humanrights.ch/fr/Suisse/interieure/Politique-etrangers/Sans-Papiers/idart_8964-content.html) et du Centre suisse de compétences pour les droits humains (<http://www.skmr.ch/frz/domaines/migration/nouvelles/mariage-sejour-irregulier.html>) se trouvent une synthèse de cette affaire et les références des deux arrêts du Tribunal fédéral ainsi que des arrêts des tribunaux bernois et vaudois.

36/ <http://www.edu-schweiz.ch/cms/>

37/ Dipartimento delle istituzioni, *Ticinesi al voto: si all'iniziativa sul divieto di dissimulazione del viso in pubblico e no alla modifica di legge per delegare compiti di sorveglianza a ditte private*, communiqué de presse, Bellinzone, 22 sep-

tembre 2013, <http://www3.tti.ch/CAN/comunicati/22-09-2013-comunicato-stampa-967463745585.pdf>

38/ Valérie de Graffenried, *Après les minarets, haro sur la burqa*, *Le Temps*, 24 septembre 2013 ; Ulrich Schlüer fait ici référence à l'initiative cantonale déposée au Conseil national en septembre 2010 par la députation argovienne (10.333 – Initiative cantonale. Interdiction de se couvrir le visage dans les lieux publics)

39/ UDC, *L'UDC refuse la libre circulation des personnes avec la Croatie*, communiqué, 28 août 2013 ; Patrick Mock, *La Croatie et les enjeux de la libre-circulation*, *L'Agefi*, 17 juillet 2013

40/ Il s'agit des accords (signés en 1999, votés en référendum en mai 2000 et entrés en vigueur en 2002) sur les marchés publics, les transports aériens, les transports terrestres, l'échange de certains produits agricoles, la suppression des obstacles techniques au commerce et les programmes de recherche, en plus de l'ALCP.

41/ «*Le tourisme criminel doit être combattu par une meilleure protection des frontières. La sécurité de la population est la première des priorités afin que les écoliers, les adolescents et les femmes puissent à nouveau se déplacer sans risquer d'être agressés*» UDC, *Les Socialistes mentent noir sur blanc*, communiqué de presse, Berne, 16 septembre 2003.

42/ UDC, plate-forme électorale 2007-2011. *Ma maison - notre Suisse*, Berne, 2007, pp 7 et 9 notamment.

43/ UDC, *Pour l'ordre et la sécurité. Halte à la violence juvénile et à la criminalité étrangère. Document stratégique de l'Union démocratique du centre concernant la violence juvénile et la criminalité étrangère*, Berne, 2007, p. 11.

44/ UDC, *Le parti de la Suisse*. Programme du parti 2011-2015, Berne, 2011, p. 122.

45/ Travail-famille-sport, c'est bien ce que met en avant le Programme politique des Jeunes UDC Fribourg, 2011-2016, tandis que la page Sport du site Internet de l'UDC suisse met notamment en relief le communiqué de presse, pourtant ancien (11.09.2004), *L'armée doit protéger le peuple et défendre le pays...*

46/ Initiative *Financer l'avortement est une affaire privée*, argumentaire «*Pour que vous ne soyez pas plus longtemps contraint de cofinancer des avortements! Oui à l'initiative populaire fédérale Financer l'avortement est une affaire pri-*

vée», sur <http://affaireprivee.ch/wp-content/uploads/2012/06/>

Argumentarium_A6-5_f_low.pdf

47/ Parmi les nombreuses affiches de l'UDC qui haïssent littéralement ces catégories de personnes, celle des Jeunes UDC Valais romand, qui attaque en un seul tenant les homosexuels, les toxicomanes, les femmes ayant avorté, les ressortissants de l'Union européenne, les fauteurs d'insécurité, les assimilant tous à une évolution humaine à rebours vers «l'amibe», est particulièrement violente et significative (<http://www.udc-valais.ch/?p=854>).

48/ Frédéric Florin, *Les «juges étrangers», ce commode épouvantail*, L'Hebdo, 29 août 2013.

49/ Newsletter UDC International, *La vérité à propos du plan secret concernant Christoph Blocher...*, Berne, octobre 2007.

50/ Cela ressort très clairement à la lecture du «Document de fond de l'Union démocratique du centre», intitulé *Le droit suisse avant le droit international et étranger*, Berne, 2013.

51/ Magalie Goumaz, *L'UDC ne veut obéir qu'aux Suisses*, Le Temps, 13 août 2013.

52/ Nicolas Dufour, *Le dimanche de votations où les «non» ont soufflé*, Le Temps, 24 novembre 2013.

53/ Cf. <http://www.initiative-familles.ch/>, initiative fédérale refusée le 24 novembre 2013 par 59% des votants.

54/ Michela Bovolenta, *Une initiative contre la majorité des familles*, Services Publics, 13 septembre 2013.

55/ Sebastian Frehner, Postulat 13.3826, Conseil National, *Obligation d'entretien après le divorce*, 26 septembre 2013.

56/ Données OCDE citées par Pierre-Antoine Delhommais, *Immigration, l'enquête qui dérange*, Le Point, 21 novembre 2013.

57/ UDC, Programme du parti 2011-2015, chapitre Finances, impôts, redevances, Plus pour les particuliers, moins pour l'Etat, Berne 2011.

58/ Il s'agit du PLR, de l'UDC, du PSS, du PDC et du PBD.

59/ C'est ce que précise l'association patronale economiesuisse, dans son texte de refus des initiatives de l'UDC et d'ECOPOP sur l'immigration (economie-suisse, *Votations à venir sur l'immigration. Les initiatives de l'UDC et d'ECO-*

POP créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent, Genève, 2012).

60/ Jouant ainsi d'une part sur le fait que l'UDC est née, en 1971, du regroupement entre le Parti des Paysans, Artisans et Indépendants, au Conseil Fédéral depuis 1929, et les Partis Démocratiques de Glaris et des Grisons, et de ce que l'UDC se pose en défenseur de l'agriculture suisse (cf. *Histoire de l'UDC*, sur le site du parti, http://www.svp.ch/g3.ccms/s_page/79430/s_name/histoire).

61/ En raison de sa date de publication, l'été 2011, les années de référence qui suivent concernent la période 2007 à 2010 pour «durant les quatre ans écoulés» et 1950 à 2010 pour «en soixante ans seulement».

62/ UDC, *Stopper l'immigration massive, feuille d'initiative pour la récolte des signatures*, Berne, 26 juillet 2011.

63/ OFS, tableaux su-f-1.3.2.1.14 et T 1.2.2.1.6

64/ Précisons que pour faire ce calcul, nous avons corrigé le solde migratoire de 2008 du tableau su-f-1.3.2.1.9 (Migration de la population résidante permanente étrangère, de 1950 à 2010) en reprenant le solde résultant des données des tableaux su-f-1.3.2.2.1 (Immigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1996 à 2010) et su-f-1.3.2.3.1 (Émigration de la population résidante étrangère selon l'autorisation de résidence, de 1996 à 2010). Mais que l'on fasse la correction ou non, cela ne change rien au raisonnement que nous faisons ni au type de résultat statistique sur lequel nous le fondons.

65/ Affiche mettant en scène 3 rats rouges mangeant un porte-monnaie en occasion de la votation sur l'augmentation de la TVA pour financer l'AVS en mai 2004.

66/ Affiche des Jeunes UDC Valais romand lors des votations référendaires fédérales du 5 juin 2005 sur le partenariat enregistré (Lpart).

67/ Affiche de l'UDC Genève lors des votations (référendum obligatoire) cantonales genevoises du 20 mai 2007 sur l'imposition des personnes liées par un partenariat enregistré.

68/ C'est exactement le chiffre qui résulte de la projection de l'UDC intitulée *Grâce aux naturalisations automatiques. Les Musulmans bientôt en majorité?*, publiée notamment dans le Temps du 04 septembre 2004, qui va jusqu'en 2040 et que l'on peut prolonger jusqu'en 2050.

- 69/ Affiche de l'UDC pour des votations référendaires fédérales du 26 septembre 2005 sur la naturalisation facilités pour les 2ème et 3ème générations
- 70/ Affiche de l'UDC pour les votations référendaires fédérales du 5 juin 2005 sur l'adhésion de la Suisse à Schengen.
- 71/ *Chères Suissesses, chers Suisses*. Affiche de l'UDC pour les votations référendaires fédérales du 5 juin 2005 sur l'adhésion de la Suisse à Schengen.
- 72/ Affiche de l'UDC Valais pour les élections fédérales d'octobre 2007.
- 73/ Affiche de l'UDC Genève, contre les frontaliers et la nouvelle voie de chemin de fer reliant la France voisine au canton, pour les élections cantonales d'octobre 2009.
- 74/ Affiches de l'UDC, divers cantons et Suisse, autour de l'initiative pour l'interdiction des minarets approuvée en votation populaire en septembre 2009.
- 75/ Affiche de l'UDC Genève pour les élections cantonales d'octobre 2009, publiée dans La Tribune de Genève du 5 octobre 2009.
- 76/ Cf. Site udc.ch, *Naturalisations: les autorités et les médias détournent l'attention des vrais problèmes*.
- 77/ ECOPOP (Association écologie et population), page Internet de l'initiative, <http://www.ecopop.ch/joomla/index.php/fr/initiative-fr>
- 78/ ECOPOP, Communiqué de presse, *Au sujet du rejet par le Conseil national de l'initiative de l'UDC sur l'immigration de masse*, Berne, 20 juin 2013, <http://www.ecopop.ch/joomla/images/Medienmitteilungen/130620%20CP%20Ecopop%20sur%20l%20initiative%20UDC.pdf>
- 79/ ATS/Newsnet, *L'initiative contre la surpopulation a été déposée*, Le Matin, 2 novembre 2012
- 80/ Isabelle Chevalley, Boostée par Franz Weber, *L'initiative Ecopop s'impose*, 24 heures, 18 octobre 2012
- 81/ Yves Petignat, *L'UDC prépare une campagne éclair contre l'immigration de masse*, quotidien Le Temps, 7 novembre 2013.
- 82/ Il s'agit des votations de 1974, 1977 (2 fois), 1981, 1982, 1987 (2 fois), 1994 (2 fois), 1996, 1999, 2004, 2006 (2 fois) et 2013.
- 83/ Assemblée fédérale, *Projet de la Commission de rédaction pour le vote final, Modifications urgentes de la loi sur l'asile, modification du 28 septembre 2012*.
- 84/ Lise Bailat, *Réglons l'asile par le travail*, interview de Cesla Amarella, «fer

de lance de la riposte de gauche sur l'asile» (sic), Le Matin, Lausanne, 09 novembre 2012

85/ Valérie de Graffenried, *Criminalité. Délinquants tunisiens: le ton se durcit*, Le Temps, 21 août 2012.

86/ *Requérants d'asile criminels ou Criminels requérants d'asile. Un abus ciblé du droit d'asile. Chiffres, faits et ébauche d'analyse sur la criminalité chez les requérants d'asile en Suisse*, étude de l'OSAR, Berne, 1999

Les dossiers de La brèche

- 1 - Les dessous de la nouvelle loi sur l'Université de Fribourg (mars 2013)
- 2 - Pas de blanc-seing contre les droits démocratiques (mai 2013)
- 3 - A propos de l'initiative «Contre l'immigration de masse» (janvier 2014)

alencontre.org

Le site alencontre.org existe depuis bientôt 15 ans. Il n'a pas pourtant modifié ses objectifs: informer, analyser, afin de faciliter une compréhension des réalités économiques, sociales, politiques à l'échelle internationale. Dans ce sens, ce site valorise la liaison qui peut s'établir entre comprendre et agir, dans une perspective socialiste et démocratique. Nous espérons que celui-ci entrera en résonance avec les attentes des lecteurs de cette brochure. Vous pouvez nous contacter sur redaction@alencontre.org

Qui sommes-nous?

Nous sommes des jeunes (étudiant·e·s, apprenti·e·s et jeunes travailleurs et travailleuses) de Genève, Lausanne, Fribourg, Bâle, Berne, Zurich et du Tessin, sympathisant·e·s ou membres du Mouvement pour le socialisme (MPS/BFS) qui est actif au niveau national.

Nous sommes convaincus que cette société inégalitaire et oppressive doit être transformée. Le chômage, le démantèlement social, la pauvreté et les rapports inégaux entre sexes sont qualifiés par les dominants comme étant des réalités existant de toute éternité et des «faits naturels», inchangeables ou, au mieux, faisant figure de conséquences inévitables du fonctionnement des sociétés qui peuvent être au plus atténués.

Ces affirmations servent à la défense de l'ordre existant et à la poignée de privilégiés qui en bénéficie. Il s'agit en réalité du fonctionnement normal du capitalisme, autrement dit d'une société divisée en classes sociales. Avec, à un pôle, une mince couche qui s'approprie les produits de la richesse sociale et, à l'autre la gigantesque majorité qui est contrainte à louer quotidiennement ses capacités intellectuelles et manuelles contre un salaire ou, pire encore, ceux et celles qui ne peuvent même pas entrer dans un rapport salarial. Cette société produit et reproduit les inégalités comme condition indispensable de son existence, elle met en concurrence les uns contre les autres et adopte un rapport d'exploitation avec la nature. Violence, oppression et domination sont nécessaires à son maintien.

La crise économique actuelle, ainsi que les plans d'austérité qui sont présentés comme la résolution, ne font qu'accroître les inégalités sociales, favorisent les guerres impérialistes et provoquent des désastres écologiques. Mais ces barbaries ne sont pas pour autant des fatalités: c'est pourquoi nous luttons pour une société différente, socialiste, et réellement démocratique, où la production sociale est contrôlée par toutes et tous en vue de la satisfaction des besoins sociaux.

Rejoins-nous dans cette lutte!

mouvement
pour le
socialisme

